

**Saskatchewan**  
*Obtention d'une aide à la mobilité*

Renseignements sur le programme

Les enfants et les adultes qui habitent en Saskatchewan reçoivent un soutien financier pour obtenir des aides à la mobilité dans le cadre du programme Aides à la vie autonome de la Saskatchewan (*Saskatchewan Aids to Independent Living Regulation - SAIL*). Ce programme offre de l'aide financière pour l'obtention d'équipement médical de base, comme un cadre de marche et des aides à la marche, des coussins et accessoires pour fauteuil roulant, ainsi qu'un fauteuil roulant manuel ou électrique.

Le financement provient du ministère de la Santé de la Saskatchewan.

**Vérifier l'admissibilité**

Pour être admissible au programme *SAIL*, votre enfant doit :

- Résider en Saskatchewan;
- Posséder un numéro valide des services de santé;
- Avoir été dirigé vers le programme par un professionnel de la santé autorisé;
- Ne recevoir aucune prestation d'un autre organisme gouvernemental (comme la *Saskatchewan Government Insurance -SGI*, la Commission des accidents du travail, Santé Canada, ou le ministère des Anciens Combattants);
- Avoir reçu une demande d'attribution d'équipement d'un professionnel de la santé autorisé.

**Prendre rendez-vous avec un ergothérapeute, un physiothérapeute ou un psychiatre autorisé**

Un psychiatre, un ergothérapeute ou un physiothérapeute doit d'abord remplir pour vous le formulaire de demande d'équipement adapté aux besoins particuliers (*Special Needs Equipment Requisition*), puis l'envoyer à l'un des cinq dépôts d'équipement adapté aux besoins particuliers *SaskAbilities*.

Vous trouverez la liste des dépôts d'équipement adapté aux besoins particuliers [ici \(PDF\)](#).



**Traitement de la demande**

Si votre enfant répond aux critères d'admissibilité, le comité *Specialized Seating* de Saskatoon ou l'équipe *Seating* de Regina passera en revue votre demande.

**Demande acceptée**

Le personnel communiquera avec vous pour planifier un moment pour le choix de l'équipement. Vous pouvez louer l'équipement aussi longtemps que nécessaire. Toutefois, vous devez retourner l'équipement dès que votre enfant n'en a plus besoin, ou si l'équipement est remplacé, ou encore si vous déménagez à l'extérieur de la province.

Vous trouverez la liste complète de l'équipement adapté aux besoins particuliers en cliquant [ici \(PDF\)](#).

**Demande refusée**

Si votre enfant ne répond pas aux critères d'admissibilité, vous recevrez un avis du comité *Specialized Seating* de Saskatoon ou de l'équipe *Seating* de Regina.

### **Notes complémentaires**

La réparation et l'entretien de l'équipement loué sont gratuits. L'équipement adapté aux besoins particuliers fait partie d'un programme de recyclage. Ainsi, lorsque l'équipement est retourné après utilisation, il est remis à neuf et réutilisé.